

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Montréal 

Séance tenue le 17 septembre 2003

Numéro de la résolution CE03 1996

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 89-799 concernant le plan d'urbanisme de l'ancienne ville de Dollard-des-Ormeaux », de manière à redéfinir les affectations prévues pour certains des secteurs sur la partie nord du boulevard Saint-Jean, de certains secteurs du boulevard des Sources situés au nord du boulevard de Salaberry et pour une partie du secteur attenant aux rues Lake et de Salaberry, et d'en recommander son adoption à une séance subséquente;
- 2- de recommander au conseil municipal :
 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville;
 - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1032640042
40.010

Frank ZAMPINO

Me Jacqueline LEDUC, avocate

Président du comité exécutif

Greffière